

Lettre adressée à la FNCCR par un Officier Supérieur Honoraire de Gendarmerie au sujet de la sécurité incendie

Source : <https://stoplinky76320.wordpress.com/2018/05/15/lettre-adressee-a-la-fnccr-par-un-officier-superieur-honoraire-de-gendarmerie-au-sujet-de-la-securite-incendie/>

Monsieur le Président de la FNCCR – Territoires d'énergie,

En ma qualité d'officier supérieur honoraire de Gendarmerie ayant eu une longue pratique d'Officier de Police judiciaire (O.P.J.) je me permets d'appeler votre attention sur le phénomène préoccupant des incendies subséquents à une installation récente du système Linky. Ces incendies sont un drame pour les occupants, même en l'absence de victime car c'est tout un pan de vie qui est anéanti en quelques minutes.

La conclusion de la note du **Cabinet Ravetto** que vous avez missionné il y a quelques années pourtant clairement pro-linky met néanmoins en garde les AODE en ces termes :

« Il est néanmoins conseillé aux AODE de veiller au strict respect de leur mission de contrôle en s'assurant auprès d'ERDF que les compteurs Linky respectent les prescriptions techniques et normes sécuritaires, en sollicitant les justificatifs et en invitant le GRD à effectuer les vérifications jugées nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes, le cas échéant ».

Plus loin :

« ceci étant, la démarche sécuritaire de la FNCCR tendant à mandater un bureau d'études pour procéder à l'évaluation des risques d'incendie ou de troubles sanitaires ne pourrait qu'être approuvée ».

Ces investigations complémentaires ou leur publication semblent tarder et les incendies de compteurs continuent au grand désarroi des victimes actuelles et potentielles.

Or précisément Enédis et ses sociétés sous-traitantes ne respectent ni les normes ni leurs propres prescriptions techniques explicitant la norme. J'évoque ici la norme NF C 14 100 qui ne concerne que le distributeur et qui fait l'objet en outre de fiches détaillées très pédagogiques et précises sur la façon pratique d'appliquer la norme et objet de la **collection SéQuélec d'ERDF**. Ce décalage surprenant entre ce qui est écrit par ERDF et ce qui est fait ou supervisé par Enédis semble provenir de l'oubli d'un métier d'électricien reconnu au profit d'un simple vendeur de données personnelles. Le mirage du marché des données fait oublier celui de l'énergie qui aurait pu s'affiner par des moyens à la fois plus simples et moins onéreux.

Depuis février/mars 2008 des normes sécuritaires sont appliquées aux constructions neuves pour limiter certains risques d'inflammations susceptibles d'être entraînés par une technologie électronique et CPL dans le système de comptage alors que les robustes compteurs électromagnétiques étaient beaucoup plus sûrs et n'étaient jamais à l'origine d'incendie sauf en cas de foudre.

Il est inconcevable, en responsabilité, d'autoriser une technologie nouvelle dans un environnement ancien sans procéder aux adaptations nécessaires. Mais naturellement ces adaptations si elles étaient décidées devraient être prises en charge par la société commerciale qui prétend changer de paradigme. La notion de balance coûts/bénéfices aurait logiquement conduit à l'abandon du projet d'ERDF/Enédis.

Mes déductions font l'objet de la fiche jointe et j'ajoute les photos très récentes d'un incendie de compteur survenu dans une résidence secondaire inoccupée dans le Lubéron. Vous n'aurez pas grand peine à imaginer le résultat si le sinistre s'était produit en pleine nuit, en présence d'occupants. Dans de nombreux incendies récents faisant suite à l'installation récente de compteur ou mise en activité du CPL il a été

constaté que le « nettoyage » des lieux était très rapide et ne permettait **pas d'enquête approfondie ou de contre-expertise**, les équipes d'Enédis se trouvant sur les lieux avant les enquêteurs. Il ne faudrait pas que le refus de ses responsabilités par l'opérateur entraîne des accords de confidentialité contraires à l'intérêt général et à la sécurité comme cela s'est déjà vu dans d'autres secteurs d'activités.

Votre responsabilité dans le contrôle des pratiques d'Enédis est essentielle comme l'a souligné le cabinet Ravetto peu suspect d'être anti-Linky.

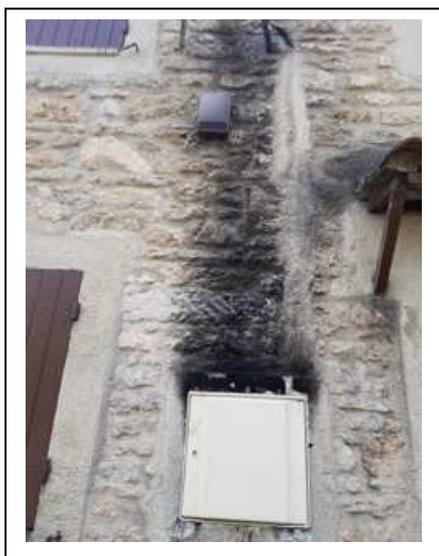
Qu'un incendie démarre dans les conditions explicitées dans la fiche jointe et les éléments constitutifs de la mise en danger d'autrui n'auront pas de mal à être réunis avec les conséquences judiciaires qui vont avec.

Je me dois à la loyauté qui a toujours animé mon action de vous dire que j'adresse cette **lettre ouverte à l'ONSE**, au **Syndicat d'Electrification** Vauclusien, ainsi qu'à des services enquêteurs et à la presse indépendante des annonceurs, ainsi qu'à des associations s'intéressant à ce domaine de la sécurité des français.

Espérant que mon alerte sera entendue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

C.E. honoraire de Gendarmerie

* * *



1 – Trace de suie et de fumée jusqu'à l'étage. Il est facile d'imaginer les résultats si le compteur avait été à l'intérieur en présence d'occupants et le sinistre survenu en pleine nuit.



2 – Coffret et platine support changés. compteur non réinstallé.



3 – Traces de plastique fondu qui montre l'intensité de la chaleur dégagée.